

L'État clarifie ses besoins en matière de “cloud de confiance”

Emile Marzolf

Image d'illustration générée par Midjourney.

D'un côté, la doctrine cloud au centre impose le recours à des hébergeurs de données sécurisés. De l'autre, l'État prolonge l'hébergement des données de santé du Health Data Hub sur le cloud de Microsoft. Pour en finir avec ce grand écart, l'État a précisé le 12 avril ses attentes vis-à-vis des fournisseurs de cloud français et européens, dans la continuité d'un tout nouveau plan de soutien lancé fin mars.

L'idée, pour le gouvernement, est de soutenir le développement d'une offre de cloud sûre et adoubee par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information avec le fameux label “SecNumCloud”. Un sésame que seules une poignée d'entreprises ont obtenu, qui plus est sur un panel limité de services. Bien loin de ce que peuvent proposer les géants du numérique comme Amazon ou Microsoft. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Health Data Hub dit avoir choisi le cloud Azure de Microsoft dès 2019, et rempli avec l'américain pour son projet d'entrepôt EMC2. Une mission d'expertise, révélée par *Acteurs publics*, avait en effet conclu en décembre dernier de poursuivre sur Microsoft, “*au regard de la non-couverture des exigences d'une part et des délais imposés par le projet EMC2 d'autre part, et ce par l'ensemble des offreurs sélectionnés dans le cadre de l'étude*”.

Ce sont précisément ces exigences que l'État vient d'explicitier avec la publication ce 12 avril d'un recueil de besoins des projets informatiques publics. Le document en question liste les “*services et fonctionnalités indispensables au bon fonctionnement des futurs projets informatiques de l'État*”, indique la Direction interministérielle du numérique dans un communiqué, qui souhaite ainsi lever les derniers freins au grand bond vers le cloud. Dès 2018, l'État adoptait une première doctrine pour amorcer ce bond, suivie d'une seconde, en 2021, pour faire du cloud la règle et non plus l'exception, au motif qu'il offre davantage de souplesse pour mener à bien des projets numériques.

Appel à projets

Cette expression de besoins fait suite à un appel à projets lancé le 22 mars par BPI France pour “*renforcer l'offre de services cloud*” de confiance des entreprises françaises, pour les rendre plus compétitives et les aider à répondre aux besoins de l'État, en matière de services cloud sécurisés et dédiés à l'IA. “*En réponse aux développements technologiques et aux avancées les plus récentes, notamment en matière d'IA générative, il devient désormais nécessaire de soutenir le*

développement déjà vigoureux de nouvelles offres cloud portées par nos fournisseurs et s'intégrer dans la dynamique du marché (émergence de nouveaux besoins d'infrastructures et de logiciels liés à l'IA, renforcement de la sécurisation des données, optimisation de la consommation énergétique et transparence sur l'empreinte environnementale, etc.)", précise le cahier des charges de l'appel à projets.

Celui-ci est ouvert à la fois aux entreprises et aux organismes de recherche et autres entités publiques, comme le Centre d'accès sécurisé aux données pour la recherche (CASD), créé à l'initiative de l'Insee. D'ailleurs, les collaborations seront possibles et même encouragées par l'Etat, à travers des sessions de mise en relation ou "matchmaking", pour rapprocher les acteurs. Pour être sélectionnés, les projets d'entreprises devront nécessairement dépasser les 20 millions d'euros, pour une prise en charge entre 25% et 80% selon la taille de l'entreprise et en fonction de la phase de développement des services (recherche industrielle ou développement expérimental). Les acteurs publics pourront de leur côté bénéficier d'une subvention entre 50 et 100% des coûts complets. L'essentiel étant que leur projet contribue à "lever des verrous technologiques et d'innovation" ou "à combler des failles du marché". Avec cet appel à projets, l'État pourrait donc investir plusieurs dizaines de millions d'euros dans l'offre de cloud française et européenne.

Des attentes spécifiques

Tous ces nouveaux services seront soumis au contrôle de la DINUM, qui construira pour l'occasion un "démonstrateur" pour vérifier que les fournisseurs répondent bien aux objectifs techniques comme fonctionnels attendus. C'est à ce moment là seulement que les subventions pourront être accordées. Parmi les besoins spécifiques du secteur public, que la DINUM, avec l'appui de l'Anssi a "collectés et priorisés" en se "basant sur des cas concrets de projets informatiques de l'État", on retrouve des enjeux de chiffrement, de sauvegarde, de supervision ou de gestion des habilitations d'accès, et donc de sécurité des données, mais aussi des besoins en capacités de calcul ou de stockage, pour tenir la charge.

Trois priorités ont en effet été identifiées par la DSI de l'État : l'extension des possibilités "pour les clients des offres de confiance d'organiser la sécurité, la disponibilité et la résilience des applications critiques qu'ils y déploient", "améliorer la productivité et la réactivité des équipes en charge de ces applications", et "fournir des capacités de pilotage des ressources, aussi bien sur le volet économique qu'environnemental". De quoi peut-être enfin réaliser la promesse faite par l'ex-ministre de la Santé Olivier Véran de migrer la plate-forme des données de santé vers un fournisseur SecNumCloud. Faute de fournisseur à la hauteur, le Health Data Hub restera sur Microsoft au moins jusqu'en 2025.